



# Sporting Hockey Club St Gervais

## CODE D'ETHIQUE DES ADMINISTRATEURS

Septembre 2019

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du hockey sur glace amateur pratiqué au club. L'administrateur local est la personne clé qui garantit que le développement des joueurs et le déroulement du jeu rejoignent les valeurs de l'esprit sportif et s'assure que le hockey sur glace amateur poursuive des fins éducatives, sociales et sociétales.

Pour bien remplir son rôle, l'administrateur s'engage à :

- A. Reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motive toutes ses décisions et ses actions.
- B. S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités du club soit offerte à tous les hockeyeurs, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté.
- C. S'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par le club.
- D. Promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
- E. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe et écarter les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du hockey sur glace amateur.
- F. Promouvoir chez tous les bénévoles (entraîneurs, officiels et administrateurs) la participation à des stages de perfectionnement.
- G. Valoriser et exiger le respect envers les officiels.
- H. Prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes du hockey sur glace amateur.
- I. S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur.
- J. Dans les limites de ses responsabilités, maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey sur glace amateur.
- K. Utiliser les réseaux sociaux, les communications électroniques et tout autre média de façon éthique et respectueuse des joueurs, entraîneurs et dirigeants, et ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre du club ou pour alimenter les débats polémiques : la résolution des éventuels différends est à privilégier par un échange direct.
- L. S'abstenir de toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues dans l'exercice de ses fonctions.
- M. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité, peu importe l'âge, le sexe, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, la langue, la religion, le handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle et agir lorsqu'il est témoin d'actes ou de propos contraires à ces principes.



**SAINTS  
GERVAIS**  
MONT-BLANC